

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 06 JUIN 2023

N° 2023-236 AVENANT N°1 AU CONTRAT D'ASSURANCE DE DOMMAGES A L'OUVRAGE N° 6034856 D

Nomenclature des actes : 1.7

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente concernant les marchés publics,

Vu la Décision de la Présidente n°2020-290 du 15 Septembre 2020, approuvant la décision de prendre une assurance dommage ouvrage dans le cadre de la construction du centre aquatique.

Vu la Décision de la Présidente n°2020-334 du 29 Septembre 2020, la Présidente décide d'attribuer la prestation Assurance Dommage Ouvrage du Centre aquatique à la Société **SAS BEAC 25 BESANCON** conjointement avec la Société **MAF 75 PARIS**, pour un montant total de 106 631,58 € H.T. comprenant les garanties de base et certaines prestations supplémentaires,

La Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay,

DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1: Dans le cadre du marché susmentionné, l'avenant n°1 est décidé.

Pour poursuivre le contrat d'assurance de dommages à l'ouvrage n° 6034856 D – Numéro d'Identification: 1301321/E/115, le présent avenant souhaite apporter une modification dans l'adresse du souscripteur et du Maître de l'Ouvrage.

L'adresse correcte est la suivante :
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY
BP 98
65 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
85111 CHANTONNAY CEDEX

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 06 Juin 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET